

A-CORROS
Société à responsabilité limitée au capital de 42 500 euros
Siège social : 17 Chemin de Séverin, 13200 ARLES
494 736 226 RCS TARASCON

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

Monsieur Jean-Bernard MEMET, propriétaire de

433 parts sociales

Monsieur Philippe de MARTIN de VIVIES, propriétaire de

417 parts sociales

Détenant ensemble 850 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A-CORROS, désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A-CORROS et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 25 des statuts,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

Monsieur Philippe MAS, 7 Rue Cotton, 13200 ARLES

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à Arles

Le 07 Août 2025

Philippe de MARTIN de VIVIES

Jean-Bernard MEMET

